

Information pour les directrices et directeurs d'école et le personnel enseignant – Une présentation sur le droit d'auteur

La loi du Canada sur le droit d'auteur régit l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur par les enseignantes et enseignants dans leurs leçons en classe. Les directrices et directeurs d'école, le personnel enseignant et le personnel scolaire doivent connaître les *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* pour prévenir toute violation du droit d'auteur.

Pour aider les écoles à mieux comprendre et à respecter la loi régissant le droit d'auteur, une courte présentation vidéo est maintenant offerte en ligne.



La présentation « **Faire une utilisation équitable des œuvres protégées par le droit d'auteur** » peut être consultée dans la section « Ressources pour les enseignants » du site :

www.outildecisiondroitdauteur.ca

Directrices et directeurs d'école, vous êtes priés de soulever la question du droit d'auteur lors d'une réunion du personnel au début de cette année scolaire. Veuillez aiguiller les enseignantes et enseignants et le personnel scolaire vers la présentation en ligne et vers le site Web www.outildecisiondroitdauteur.ca. Il faudrait que tous les enseignants et enseignantes visionnent cette présentation et mettent en signet le site www.outildecisiondroitdauteur.ca au début de l'année scolaire.

Enseignantes et enseignants, vous êtes priés de prendre un moment (environ 15 minutes) pour visionner la présentation et passer en revue la documentation pertinente, comme par exemple :

- Les *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* (lignes directrices sur le droit d'auteur affichées dans l'école).
- *Le droit d'auteur... ça compte! 4^e édition* (un document que chaque enseignante et chaque enseignant devrait avoir sous la main).

Consultez le site www.outildecisiondroitdauteur.ca pour obtenir toute l'information nécessaire pour respecter la loi régissant le droit d'auteur.

Nous vous souhaitons une merveilleuse année scolaire!